L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 16 SEPTEMBRE 1875. 49me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 16 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par S. Guinault, sur le chemin de Gentilly, en face du Fair Grounds, à côté de l'écurie de Mr Jean Bur, la vacherie de Jean Bayle.

Par E. Roger & Co., au No 45 de la rue Decatur — boîtes, souliers et brodequins.

Par O. Valeton, sur la Levée, en face de la rue des Ursulines—limons.

Par Vincent & Co., aux Nos 67 et 64 de la rue de la Douane.—Marchandises sèches étrangères et américaines; cotons blancs légèrement avariés.

Par Hoffman, Marks & Co., à leurs salles de vente rue des Magasins, habillements pour hommes, jeunes gens et enfants, et articles de toilette.

La Question du Jour.

Instructions du président Jefferson.

La question du jour est celle qui revient chaque année dans le courant du mois d'août ou dans le courant du mois de septembre. C'est alors que généralement le nombre des cas de fièvre redouble et que l'épidémie se déclare quand elle doit avoir lieu. Toutefois, les épidémies deviennent plus rares et nous voyons avec plaisir que la question du jour a changé. On ne discute presque plus sur le mode du traitement à appliquer à la fièvre, mais sur le moyen de la prévenir en purifiant l'air qu'on suppose altéré par les grandes chaleurs de l'été. De là les désinfectants employés à forte dose bien qu'il soit reconnu que la purification atmosphérique est à peu près impossible par des procédés artificiels.

Mais que nos lecteurs se rassurent! notre intention n'est pas de leur parler de désinfectants ou de fumigations chimiques, cette science-là n'étant pas de notre ressort. Nous avons pour prévenir la fièvre jaune d'autres moyens plus rationnels et plus sûrs que sous ceux dont il s'est agi jusqu'à présent et c'est l'illustre président Jefferson qui, le premier, conseillait ces moyens il y a plus de soixante-dix ans.

Quand il eut fait pour les Etats-Unis l'acquisition de la Louisiane, il donna au gouverneur Claiborne, choisi par lui pour administrer le nouveau territoire, des instructions qui nous paraissent bonnes à rappeler aujourd'hui et à recommander à nos autorités municipales.

Le pays où vous allez, dit Jefferson, ressemble peu au nôtre. Les mœurs y sont différentes eu égard à la différence du climat La Louisiane encore plus que la Caroline du Sud est sujette à des fléaux épidémiques qu'il faut s'attacher à prévenir plutôt qu'à combattre, attendu que l'un est plus facile que l'autre et ils peuvent être prévenus, selon moi, par un plan de constructions dans les villes en rapport avec le climat du pays. Nous savons déjà ce qu'un plan vicieux a coûté de victimes à Charleston bâtie par Charleston jouisse de la brise fraîche et saine de l'Océan. A la Nouvelle-Orléans, cette brise fait défaut et c'est l'air du Sud-ou du Golfe qu'on y respire. Cet air vient de la mer des Caraïbes, (mauddy watters) et apporte sur la côte nord du Golfe les émanations des Antilles. Ce air, vicié encore par les marais de la Louisiane, entretient à la Nlle-Orléans une humidité presque constante, et je crois qu'on doit attribuer à cette cause, les épidémies périodiques qui ont donné une réputation si effrayante au climat de cette ville. On a remarqué cependant que les campagnes échappaient à ces fléaux et que les populations agricoles en étaient exemptes. Cette observation indique ce qu'il y a à faire.

Il faut suggérer aux autorités municipales, pour le développement de la Nouvelle-Orléans, un plan de constructions espacées les unes des autres et dans lequel on laisse des jardins où la végétation absorberait les miasmes venant des marais dont la ville est entourée. La ville acquise n'a pas encore beaucoup d'étendue, mais, sans nul doute, une grande population américaine y sera attirée par la richesse du sol et par la plus belle navigation du monde, car c'est un vaste empire que les Etats-Unis viennent d'ajouter au leur. Avec cette affluence d'immigrants, la Nouvelle-Orléans ne tardera pas à être une de nos métropoles américaines; il est donc important d'adopter sans délai un plan qui favorise cette extension en mettant la population étrangère qui doit se porter sur les bords du Mississippi à l'abri des fléaux épidémiques dont la contrée paraît être sans cesse menacée. Or, je ne vois que deux moyens de le prévenir, c'est en premier lieu de dessiner beaucoup de places publiques et réserver à chaque maison le moyen de s'assainir par l'espace, et en second lieu de procurer aux eaux de pluie un écoulement rapide, pour éviter les émanations mal saines qui se dégagent toujours plus ou moins des eaux stagnantes. Il faut donc travailler au desséchement des marais et au remblai des cloaques.

Telles furent les instructions données par le président Jefferson au premier gouverneur américain de la Louisiane. Ils prouvent tout à la fois l'étendue des vues de Jefferson et la perspicacité de son jugement. Si on les eut suivies, il y a longtemps que la Nouvelle-Orléans serait délivrée tout à la fois de ses fièvres et de ses insectes. Le gouverneur Claiborne fit bien ce qu'il put pour engager les administrations municipales à faire des règlements pour la division des lots et la construction des résidences; plusieurs ordonnances furent passées à ce sujet. Mais on n'y prit pas garde. Il venait tant de monde à la Nouvelle-Orléans que les terrains devinrent très précieux. On les divisa et subdivisa: au lieu de bâtir sur le même espace une maison ayant ses dépendances, on bâtit deux maisons, serrées l'une contre l'autre, et l'on imagina en outre les allées communes. En sorte que les règlements furent bientôt une lettre morte. Ajoutons que pendant qu'on accumulait ainsi les matériaux d'infection dans la ville, on ne faisait rien pour dessécher ou éloigner tout au moins les marais.

C'est à ces deux causes réunies qu'il faut attribuer ces larges mortalités qui ont affligé si souvent et si périodiquement la communauté tout entière, et ce sont ces larges mortalités qui ont fait connaître avec effroi le nom de la Nlle-Orléans aux émigrants d'Europe. On a exploité cet effroi contre nous et l'on voit maintenant ces émigrants passer ici sans vouloir s'y arrêter, se hâtant de gagner les terres froides du nord-ouest quand ils pourraient trouver dans les nôtres, si riches et si faciles à cultiver, la fortune qu'ils sont venus chercher en Amérique.

Nous devons faire ici exception pour une certaine partie de la Nouvelle-Orléans qui a été construite conformément au plan de Jefferson. Cette partie est celle qui est au-dessus de la rue du Canal. Là, en beaucoup d'endroits, les tracés sont magnifiques. On chercherait vainement aux Etats-Unis des rues plus belles, plus larges, plus grandioses, que la rue St-Charles, autrefois rue des Noyades, la rue Jackson et la rue Prytanée et quelques autres rues ou nos citoyens ne parlent qu'elles paraissent devoir être occupées bientôt par le commerce qui est l'ennemi des jardins et l'ami des locomotives rapides.

Dans les quartiers dont nous parlons on voit des rues comparativement étroites ce sont les rues transversales; mais même là il faut des constructeurs ou des propriétaires à suppléer à l'exiguité du plan. Au lieu de construire les maisons sur la lisière des banquettes, on a assis leurs fondations en arrière, et donné ainsi aux chaussées, sinon plus d'espace, du moins plus d'air et plus de perspective. Ces rues là produisent un effet presque aussi brillant car elles sont pour la plupart bordées de splendides barrières, protégeant des résidences d'une architecture riche, variée et presque monumentale. Toutes ne restent pas séparées entre elles par des jardins, des parterres, et des plantations d'arbres ou d'arbustes. C'est un coup d'œil enchanteur.

Nous convenons que cette belle architecture et ces vastes terrains ne défendent pas absolument les résidants contre les atteintes de la fièvre jaune. Mais cela peut s'expliquer par le voisinage du port et aussi par le voisinage des autres parties de la ville où les instructions de Jefferson ont été complètement négligées. L'infection gagne, on le sait, et souvent les beaux quartiers d'une ville sont les victimes des quartiers moins aérés et plus populeux.

Nous croyons donc que les autorités de ville devraient élaborer quelques ordonnances à ce sujet et commencer par interdire, à l'avenir, dans les quartiers de résidence, la construction de ces rangées où toutes les maisons, collées les unes aux autres, n'ont qu'une allée commune de derrière pour leur service domestique. Ces allées sont des foyers d'infection, car personne ne les nettoye. Elles sont en outre des repaires de voleurs où aucun officier de police n'ose s'aventurer.

Il faudrait encore limiter la division des lots et interdire absolument la construction de ces maisons doubles où les locataires étouffent; il faudrait proportionner la grandeur de la bâtisse à celle du lot et ménager pour chaque bâtisse une cour et une large allée.

Enfin, pour le dire en passant, avec l'intention de revenir plus tard sur ce sujet, nous suggérons la démolition de 150 pieds de bâtisses de la rue de Chartres à la rue Royale, de manière à doter la façade de l'hôtel St-Louis, devenu le palais d'Etat, d'une belle place pavée tout entière en blocs de granit. Cette place dongerait à l'édifice l'air qu'il doit avoir et changerait tout le quartier. Nous croyons que cet embellissement, qui contrarait peu de choses à l'Etat, assurerait à jamais à la Nouvelle-Orléans l'avantage d'avoir dans son sein le siége gouvernemental. Nous recommandons cette idée aux habitants du second district.

Le Bureau des Ecoles.

Nous reproduisons, d'après le *Bulletin*, le vote par lequel le Bureau des Ecoles publiques a décidé de donner aux jeunes gens blancs de l'Ecole Supérieure Centrale un professeur de couleur :

MM. J. A. Massicot,

Ont voté pour :
A. T. Dumont,
J. B. Gaudet,
C. F. Glandin,
J. H. Ingraham,
V. E. McCarthy,
P. B. S. Pinchback,
H. L. Rey,
T. B. Stamps,

tous hommes de couleur, ont voté pour la nomination. A ces neuf voix se sont ajoutées celles de trois blancs dont voici les noms :

Thomas Carey,
Alfred Bourges,
B. L. Lynch.

Ont voté contre :

MM. James Longstreet,
H. C. Dibble.
Alfred Shaw,
T. G. Tracy.

Dans la liste des professeurs désignés pour l'année courante par le bureau des écoles, nous voyons figurer le nom de Mr L. Bourges, comme professeur de l'école centrale. Mr L. Bourges est le fils de Mr Alfred Bourges, membre du bureau, dont le vote est indiqué plus haut. Ce rapprochement peut se passer de commentaires.

Dans les nominations qui viennent d'être faites pour la réouverture des classes le bureau a éliminé plus de cent des anciens professeurs.

Notre confrère du *Bulletin* a raconté qu'une des dames professeurs ainsi éliminée, a été grossièrement insultée par un des directeurs de couleur, auprès duquel elle était allée réclamer. Elle avait dû jusque là payer à cet individu un tant pour cent sur son salaire de risque mois, afin de conserver sa place qui est son seul gagne pain. Il est à croire qu'elle n'était pas la seule dans le même cas.

L'omnipotence du Bureau se traduit par des actes de favoritisme et des exigences révoltantes et il est temps que la lumière se fasse sur cette odieuse exploitation.

Les membres honnêtes et décents du bureau assument une part de responsabilité dans les abus en les tolérant ou en fermant les yeux. Quant aux citoyens il ne doivent pas plus longtemps permettre que ce bureau leur extorque chaque année $400,000 de taxes et nous leur avons indiqué hier le moyen d'en finir avec ce fardeau des écoles publiques telles qu'elles existent sous la domination radicale.

LES ETATS-UNIS VUS A TRAVERS LES LUNETTES DE M. LABOULAYE.—Dans une lettre qu'il vient d'adresser à Mr. Frederic Passy sur la question de l'enseignement primaire, Mr. Laboulaye, l'auteur du roman fantaisiste *Paris en Amérique*, avance les assertions non moins fantaisistes qui suivent :

Aux Etats-Unis, il n'est pas un enfant qui ne connaisse la Constitution de sa commune, de sa province, de son pays; il n'en est pas une seule de ces trois sociétés, que la propriété, le travail, le capital, l'épargne; aussi dans ce pays, qui se gouverne lui-même, ne voit-on ni émeutes, ni insurrections, ni coups d'Etat. Chacun travaille et économise pour s'enrichir par le travail et l'économie. On ne court pas après des chimères, parce que de bonne lutte on a connu la vérité.

Etat-à-Dieu que Mr. Laboulaye eût dit la vérité. Mais hélas! Combien nous sommes loin du séduisant tableau qu'il trace!

EXEMPTIONS DE SERVICE POUR LES INONDÉS.—On sait que par une circulaire en date du 7 août courant, le général de Cissey, faisant droit aux demandes qui lui avaient été adressées, a consenti à ce que les réservistes des communes du Midi éprouvées par les inondations fussent, par raison d'humanité, maintenus dans leurs foyers.

Cette mesure ne pouvant être appliquée par l'administration centrale, qui ne possède pas d'éléments suffisants d'appréciation, le ministre de la guerre a décidé que la désignation des hommes exemptés appartiendrait aux commandants en chef des 16e, 17e et 18e corps d'armée, qui auront à rendre compte des décisions prises à ce sujet.

SEINE-INFÉRIEURE.—Dans son discours de clôture, le président du conseil, Mr Darcel, a prononcé les paroles suivantes :

Quand, il y a quatre ans, le suffrage universel a élu ce conseil général, la France était épuisée, ses armées étaient dispersées, ses finances étaient détruites; aujourd'hui, tout est rétabli, toutes les classes, toutes les populations rivalisent de travail et d'efforts pour rendre à leur pays sa fortune et son rang dans le monde. Ayons donc la confiance que la France triomphera des difficultés qui pourront se produire. Dieu ne cesse de la protéger, et tous nous saurons, dans un grand intérêt de patriotisme et de salut commun, nous serrer autour du maréchal de Mac-Mahon, président de la république.

—Nous apprenons la mort de l'abbé Paramelle, si populaire, il y a quelques années, par son habileté à découvrir les eaux souterraines. L'abbé Paramelle n'était point, comme on l'a cru un moment, un charlatan; il avait réellement la baguette divinatoire. Ses succès étaient dus à ses profondes connaissances en géologie.

L'abbé Paramelle est mort à Saint-Céré (Lot), où il s'était retiré depuis quelques années. Il était âgé de quatre-vingt-cinq ans.

AFFAIRE DU COMTE SUSINI RUISECO.—Le cour de Paris vient de statuer sur l'appel formé par Mr. le comte Susini-Ruiseco contre l'appel du tribunal correctionnel de la Seine qui l'avait condamné à 2 années de prison comme s'étant rendu coupable d'abus de confiance au préjudice de la Société française des tabacs dont il était le directeur.

La cour, sur les conclusions de Mr. l'avocat général Dubois, et malgré les efforts de Me. Lachaud, a confirmé, par des motifs nouveaux, la condamnation prononcée par les premiers juges. L'arrêt reconnaît notamment que Susini n'avait aucun droit à porter à son crédit une part quelconque des bénéfices d'un marché qui ne lui a été exécuté; qu'il a détourné une somme de 941,936 fr., au préjudice de la Société française des tabacs.

MEUBLES A BON MARCHÉ.— On parle d'une prochaine reprise des affaires, mais en attendant l'argent se circule pas et l'économie est de règle. On n'achète qu'à condition d'acheter à bon marché. Aussi Mr. Jos. Hubbard, coin Remparts et Perdido, s'est-il empressé de réduire le prix des excellents meubles qu'il fabrique lui-même et de ceux qu'il importe du Nord et de l'Ouest.

Il y a de bons marchés à faire chez lui

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Conseil de Ville.

Tous les administrateurs sont présents et le maire Leeds préside.

Le maire dit que le comité des citoyens est prêt à présenter sa pétition.

Le docteur Castellanos s'avance alors et lit la résolution suivante, signée par les membres du dit comité et votée au meeting de lundi.

"Résolu, qu'un comité de cinq membres soit désigné par le président, composé de trois médecins et de deux citoyens, lequel comité sera chargé d'aller trouver Son Honneur, C. J. Leeds, maire de la Nouvelle-Orléans, et les administrateurs qui composent le Conseil de Ville (avant ou pendant la séance du dit Conseil) pour protester au nom des habitants du Second District contre la méthode employée par le Bureau de Santé, présidé par le docteur White, dans le but de désinfecter les rues du dit District, avec l'acide carbolique, attendu que ce produit est déclaré par tous nos médecins éminents être nuisible à la santé publique, et pour demander que le Conseil prenne une décision immédiate.

L'administrateur Burke fait la motion d'accepter la résolution présentée et de la référer au comité général.

L'administrateur Landry demande qu'on vote sans délai.

Mr. Ruh appuie l'avis de Mr Burke qui demande que le comité général décide immédiatement. Il dit que l'année dernière les désinfectants ont coûté $10,000 sans résultat et qu'il est en faveur de l'économie.

Mr Pilsbury dit que l'argent a été dépensé quelque part et qu'il faut empêcher qu'on en perde davantage.

Mr Landry demande que le Conseil s'occupe de cette affaire avec le pouvoir d'agir. Adopté. En conséquence, les mesures décidé carbolique sont terminées, à moins que l'entrepreneur ne veuille continuer à arroser à ses propres frais ; ce à quoi le public saurait mettre fin.

Un message du maire désapprouve la résolution qui autorise P. J. Sullivan à faire de nouvelles banquettes et à poser de nouvelles pierres de rebord dans la rue Poydras.

Mr McCarthy présente une résolution révoquant le droit d'ouvrir un café chantant au coin des rues Chartres et Conti.

Après quelques autres affaires de peu d'importance, le Conseil s'ajourne.

Bureau de Santé.

Le Bureau de Santé s'est réuni hier à midi, sous la présidence du Dr White. Etaient présents: les Drs Lemonnier, Gaudet, Russell, Smythe, Finney, et MM. E. Heath, G. W. R. Bailey et W. W. Woodward.

Le Dr White lit une communication du meeting tenu samedi soir, demandant que la distribution du phénol cesse. Il appelle l'attention du Bureau sur cette circonstance que le meeting a fait allusion au Bureau comme ayant combiné un job à son profit. Le Président demande si le Bureau est disposé à recevoir une pareille communication.

Le Dr Gaudet fait observer que la question est de savoir si on continuera à employer le phénol.

Mr Bailey lit le rapport publié sur le meeting et répudie quant à ce qui le concerne l'assertion du Dr Tebault. Il désire savoir combien il y avait de gens au meeting. On lui répond qu'il y avait plus de 300 personnes.

Le Dr Finney dit que le Dr Tébault avait été mis dans le comité après ses remarques faites au meeting.

Mr Bailey—Il paraît que le Dr Tébault a avancé qu'il y avait un job dans l'emploi de l'acide carbolique. Il désire savoir si le Bureau l'a acheté.

Le Dr White explique que lorsqu'on sentit la nécessité d'employer ce désinfectant, réquisition fut faite à l'administration de ville Mr. Mc Carthy, qui fit annoncer pour l'offre la plus économique. Le Bureau ne s'est mêlé ni de l'achat de l'acide, ni de l'emploi qui en a été fait.

Le Dr Lemonnier rappelle la question. Le Dr Gaudet fait la motion de discontinuer la désinfection avec l'acide carbolique dans toutes les parties de la ville où il dit qu'on sait qu'on emploie cet très funeste à la santé publique.

Le Dr. White dit que c'est l'acide carbolique commun qui a été répandu samedi et dimanche soir. Le goût désagréable venait de la naphthaline. Ce n'est pas un acide carbolique pur. Il s'y trouvait un alliage considérable d'acide crystallique. L'acide pur est plus agréable à l'odorat et a toujours été employé auparavant.

La motion du Dr. Gaudet est secondée par le Dr. Lemonnier.

Mr Bailey dit qu'il est parfaitement disposé à voter pour la résolution si la ville voulait toujours fournir un bon acide, mais que si cela est impossible, il votera contre.

Le Dr. LeMonnier dit que bien qu'il veuille toujours encourager les essais, il ne peut accepter le *crude acid* parce qu'il en a vu les mauvais effets. L'état des malades s'en trouvait aggravé, et les personnes bien portantes en étaient malades. Il cite l'université d'Europe qui a décidé contre du moins dans les cas de petite vérole. Il n'est pas employé à l'hôpital de Charité et la fièvre ne s'y propage pas. Il cite le cas d'une dame qui en rentrant chez elle, dans le deuxième étage, y répandit de l'acide désinfectées, prit la fièvre jaune au moment même où il y avait une puissante odeur d'acide.

Il dit que les citoyens ne peuvent dormir, qu'ils en sont incommodés et en ont éprouvé de grands maux de tête. En conséquence il demande la résolution. Il ajoute qu'il est convaincu que l'acide pur ne serait pas désagréable aux citoyens.

Mr Bailey désire savoir si le Dr Le Monnier a lu les rapports et les données sur l'usage de l'acide. Il dit que, comme membre du bureau de commerce, il a fait un rapport favorable sur l'usage de l'acide carbolique.

Dr. Tébault a sans doute fait, à l'aventure, des assertions sur l'acide carbolique et sur les jobs du Bureau. Il a avancé que des cas s'étaient terminés fatalement par l'usage de l'acide. Il désirerait bien savoir si cela est vrai.

Le Dr. Lemonnier répond qu'une exemption de l'épidémie ne viendrait pas de l'emploi de l'acide, et que la vaccination en avait diminué le domaine.

Le Bureau s'ajourne sans voter sur la résolution de Mr Gaudet.

Suite de l'expédition contre l'acide carbonique.

Le Bureau de Santé n'ayant pas encore pris de décision, les deux comités nommés par les citoyens dans le meeting de lundi doivent se réunir aujourd'hui à midi dans le salon du maire.

Pas de quorum.

Mr Estillette n'étant pas encore arrivé et Mr Baldwin étant indisposé, le Bureau n'est pas en quorum. Il s'est ajourné au lendemain, jeudi à 12 heures. Il y a des demandes de conversion pour plus de $900,000.

LE SUICIDE MYSTÉRIEUX.

Conclusion.

Ruh s'était bien réellement suicidé. Plusieurs témoins ayant établi le fait d'une manière irrécusable. Dans l'enquête du coroner, le jury a rendu un verdict conforme à ces témoignages. En conséquence Comment et Smith ont été honorablement déchargés.

Une lettre envoyée par Ruh au surintendant de la police à la date du 13 septembre a été saisie, et reste, levé tout les doutes, à défaut de témoins. Ruh disait dans cette lettre qu'il avait épousé une femme qui s'était vantée d'avoir mis le feu à sa maison pendant que son premier mari était retenu dans son lit par la paralysie. Son but était d'obtenir de l'argent pour faire des améliorations.

Elle fut payée en effet par la compagnie des Marchands. Il dit que cette même femme a usé envers lui de mêmes menaces pour le faire partir; elle lui disait sans cesse qu'elle savait pas besoin de lui; qu'elle avait pris son parti et qu'elle était déterminée sur son choix; qu'elle savait fort bien avec qui elle voulait vivre et qui lui convenait. La lettre est signée Wm. Ruh. Elle explique très bien pourquoi il avait passé la nuit sur la galerie de Comment et tout ce qui s'ensuivi.

Mort d'un ivrogne.

Un nommé James Heatherton est mort chez lui rue Foucher, entre les rues Laurel et Live Oak dans les circonstances suivantes :

Heatherton était rentré ivre chez lui samedi soir et fit du tapage. La famille fut obligée pour échapper à ses mauvais traitements d'abandonner les lieux et d'aller chercher refuge chez un voisin pour y passer la nuit. Hier matin sur les 6 heures et demie, la femme et les enfants retournèrent chez eux pensant que leur mari et père serait revenu à la raison après un long sommeil de débauche. Mais un spectacle horrible s'offrit à leurs yeux. Ils trouvèrent Heatherton mort, étendu sur le plancher. Il avait, sans doute, succombé à une congestion cérébrale.

Abus de confiance.

J. Winkler, cordonnier a été arrêté hier, au coin des rues Douane et Dumaine, et fermé à la station de 3e precinct, sur l'accusation par C. H. Schmidt d'avoir commis un abus de confiance à son détriment.

Violation des ordonnances.

Alexandre et Joseph Narcisse ont été arrêtés et conduits au 4e precinct pour avoir violé l'article 746 des ordonnances de ville en faisant rouler une brouette sur les banquettes.

Hopital.

Edward Morgan, d'Irlande, âgé de 46 ans, Joseph Jones, âgé de 59 ans, et Charles Risner, âgé de 19 ans, du Texas, trouvés sans le sou, dans un état de misère, souffrant et sans ressources ont été envoyés à l'hôpital.

Un steamboat coulé bas.

Hier, vers midi et demi, le bateau à vapeur Frank Morgan, (mu par une roue à l'arrière,) qui arrivait de Westwego, en essayant d'aborder au wharf devant les hangars à ancre, le vent d'Est étant très fort en ce moment, a frappé violemment contre le débarcadère, ce qui lui a causé une large voie d'eau et l'a fait couler bas en cinq minutes. La cabine séparée du bateau par le choc flottait sur l'eau. Personne n'a péri. Le Frank Morgan avait été construit pour le commerce de la Rivière Rouge. Il était considéré comme un bateau de première classe et appartenait à W. T. et John M. Gilham. Depuis quelques mois, il faisait les voyages de Donaldsonville en rapport avec le chemin de fer de Mobile et Texas.

L'affaire Frilot et Larrieux.

Le *rule* contre Larrieux a été mis de côté parce qu'il n'a pas été prouvé qu'il abattit des animaux pour d'autres que pour lui. Larrieux échappe ainsi à la prison. Frilot n'a pas été aussi heureux, les témoignages ayant établi qu'il avait abattu du second writ supplémentaire de prohibition en abattant des animaux pour lui et pour d'autres bouchers. En conséquence il a été envoyé en prison pour 10 jours.

Voleur de cheval.

Mr O'Hearn, à qui on avait volé un cheval, s'en était plaint à la police. Le detective Wm. Walsh n'a pas été long à découvrir le voleur, Henry Davis, colleur de tapisserie, qu'il a arrêté au coin des rues St-Charles et Commune et logé à la geôle de la station centrale. Il s'est rendu ensuite au No. 232 de la rue Gravier, où il a trouvé l'animal qui a été rendu à son maître. Davis aura à passer devant la Première Cour de District qui saura très probablement mettre un frein à ses dispositions grinchères.

Infection.

Nous prévenons le commissaire des rues qu'il y a un coin des rues Chartres et Douane, depuis trois jours, un chat mort qui infecte la rue. Nous autorisons l'entrepreneur d'acide carbolique à verser en cet endroit un baquet de son désinfectant à la condition qu'il n'en verse pas une goutte de plus.

Intentions meurtrières.

Geo. Guillaume, accusé par Angélique Horter, d'assaut et batterie avec des intentions meurtrières, a été arrêté rue des Français, entre Morales et Bons Enfants, et conduit au corps de garde du 5e precinct.

Feu.

Mardi soir, sur les 10 heures, le feu a pris au second étage de la maison en briques, appartenant à la veuve Cronin et occupée par Hanny White comme pension particulière, rue Marigny, entre les rues Victoire et Levée. Les dommages causés dans l'intérieur est évalué à $500. Le feu a été occasionné par une chandelle allumée, laissée dans une chambre près du rideau de la croisée. La flamme poussée par la brise a atteint le rideau et le rideau en flambant, a mis le feu à la maison.

La propriété était assurée; nous ignorons à quelle Compagnie. Quant aux meubles ils étaient couverts par une assurance de $1200 à la compagnie des Marchands. L'alarme avait été donnée par l'officier Gahaxam, à la boîte 251.

Lunch.

Hier notre rapporteur a participé à un lunch donné par Franz Wittum qui tient un salon de Lager Beer rue de la Commune 134. Il paraît que ce lunch a fait du bruit par sa bonne chère et l'excellence des vins qui ont été servis. Quant au Lager Beer, tout le monde l'a trouvé d'une qualité réellement supérieure. Et cependant il ne coûte que 5 cents le verre et les verres de Franz sont les plus grands de la ville. Nous lui souhaitons vivement tous les succès qu'il mérite.

TEMPERATURE.—15 Septembre 1875
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit	Centigrade
6 A. M.	84	29
12 M.	88	31
3 P. M.	88	31
6 P. M.	81	27

TOUR GIGANTESQUE.—Les Etats-Unis se proposent de construire à Philadelphie, une tour gigantesque, à l'occasion de la grande Exposition, pour célébrer le centenaire de l'indépendance, qui aura lieu l'année prochaine.

Cette tour, haute de mille pieds, serait une création sans exemple, comme ouvrage sorti de la main de l'homme.

En effet, la grande pyramide de Chéops n'a que 480 pieds (mesure américaine) de hauteur; la coupole de Saint-Pierre, à Rome, 472; la pyramide de Chéphren, 454; la cathédrale de Strasbourg, de laquelle il faut rapprocher la tour Saint-Etienne, à Vienne, 436, et l'église Saint-Martin de Landshut en a 426.

Nous ne parlons pas de la tour de la cathédrale de Cologne, puisque le monument n'est pas terminé, et qu'il n'élève, en moins de ce qu'on prétend, à 500 pieds au-dessus du niveau du pavé de l'édifice.

La cathédrale de St Paul (375), à Londres, vient bien après ces colosses et, beaucoup plus en arrière encore, les monuments les plus remarquables des Etats-Unis, la coupole du Capitole à Washington (287), la tour de l'église de la Trinité, à New-York (264), la colonne de granit du monument commémoratif de la bataille de Bunker's Hill (221).

Nous allions oublier la coupole de la Rotonde, à la dernière exposition de Vienne, qui avait 340 pieds.

Cette huitième merveille du monde, dont l'idée est due à deux ingénieurs civils, est composée de huit secteurs, construite en fer forgé d'Amérique, travaillé en lames, qui seront jointes par des montants et des entraits (windbeams), les uns posés diagonalement, les autres horizontalement. A la base, le diamètre sera de 150 pieds, allant en diminuant jusqu'à la cime, où il ne sera plus que de 30. Elle sera traversée dans toute sa longueur par un tube, lequel tube, à vrai dire, constituera tout le monument.

Dans ce tube circuleront quatre ascenseurs disposés de manière à pouvoir monter cinq cents personnes en cinq minutes et à redescendre le même nombre en cinq. Les visiteurs qui ne trouveront pas le procédé à leur goût et qui craindront de s'aventurer sur un plancher mobile, pourront avoir recours aux marches d'un escalier qui fera le tour du tube.

Tout le passage, le tour sera retenue par des rosaces et des anges qui rendront, à ce qu'on croit, le monument aussi solide que s'il était en pierre, et cependant il offrira au vent une surface résistante beaucoup moindre.

Tout a été, paraît-il, calculé de manière que la plus grande pression ne charge les constructions inférieures que d'une quantité dont elles pourront supporter le poids.

Le monument sera, dans sa hauteur, coupé par quatre galeries, couvertes et entourées d'un réseau en fil d'archal, destinés à recevoir le public. On évalue à un million de dollar (5 millions de francs) les frais nécessaires à la construction qui durera bien une année.

Le choix de l'emplacement sur lequel s'élèvera ce phénomène n'est pas encore décidé; on pense pourtant qu'il sera érigé non loin du palais même de l'Exposition, en sorte que les bâtiments pourront servir au besoin, dit *l'Illustrirte Zeitung*, à qui nous empruntons ces détails, brillamment éclairés par la lumière du calcium ou par la force électrique, projetée du haut du sommet de la nouvelle tour de Babel.

—Mme la duchesse de Storne, l'amie de Chateaubriand, de Lamartine et d'Alfred de Musset, qui fit tant parler d'elle en 1830, vient de mourir.

Elle laisse, nous dit-on, des Mémoires fort curieux, mémoire qui contiennent les plus piquantes révélations sur ces trois grands écrivains.

UNE SCÈNE DU MÉDECIN MALGRÉ LUI.

—M. X....., ancien auteur dramatique, se promenait sur les talus des fortifications des près Saint-Gervais, lorsque son attention fut attirée par un groupe assez animée entre un homme et une femme, dont l'extérieur annonçait des ouvriers. Le mari, qui paraissait déjà pris de boisson, voulait se diriger vers une maison; cette qu'on voyait à quelques pas de là, au milieu d'un champ, et dont les murs blanchis à la chaux étaient illustrés par un Bacchus à cheval sur un tonneau, avec cette légende : "Au vin de la treille, bon vin nature à 50 et 60 centimes."

La femme se montrait récalcitrante, et qualifiait son mari des épithètes les moins tendres. Celui-ci laissait dire et marchait toujours vers le cabaret; mais la femme se plaça résolument devant lui, et voulut l'empêcher de passer. Bref, la querelle s'envenima, au point que l'ivrogne en vint à battre sa femme.

Cela se passait à deux pas de M. X....., qui s'approcha pour reprocher au mari sa brutalité.

Mais les choses changèrent aussitôt d'aspect et c'est contre lui que se tournèrent les injures de la femme, qui le traita d'imbécile, en lui demandant de quoi il se mêlait.

Ma foi ! répliqua M. X....., je trouve que votre mari a fort d'abuser de sa force pour vous frapper ainsi.

—Et si je veux être battue, moi !

A ce mot, Mr X..... ne put retenir une exclamation d'indignation.

—Elle a dit le mot s'écria-t-il. O divin maître! comme tu connaissais le cœur humain!

La femme le considérant d'un air étonné, et paraissant se raducir, lui dit :

—Vous êtes un peu toqué, n'est-ce pas !

La dramaturge était si charmé, qu'il voulu récompenser, les deux époux, et il les invita à entrer au cabaret où l'on fut sans sourciller à leur intention, quelques verres du *petit bleu d'Argenteuil*.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

37.

Une erreur populaire corrigée.—C'est une erreur absurde mais très commune de supposer qu'on peut remédier à un désordre du foie par un simple cathartique. Tel n'est pas, cependant le cas, il s'en faut de beaucoup. Les cathartiques ne touchent pas du tout le foie. C'est seulement, comme dans le cas des " Hostetter's Stomach Bitters" quand le principe laxatif est combiné avec des éléments toniques et stimulatifs, qu'on peut agir directement sur la grande glande sécrétive. Les Bitters, bien que suffisamment laxatif, pour soulager modérément les boyaux, ne doivent pas leurs effets anti-bilieux à leur vertu purgative seulement, mais aussi à leur pouvoir de tirer le fait de son inaction et de le forcer à sécréter et à distribuer la bile en quantités suffisantes pour faire digérer et évacuer. Leur effet sur l'estomac et les boyaux est tel qu'il assure le fonctionnement dont il s'agit et empêche l'abstraction on la violation du droits bilaire—en d'autres termes, il assure une entière coopération avec le foie.

Décédé, hier soir, à six heures et quart, à l'âge de cinquante-sept ans, Mr LOUIS MAILLART, natif de Gréville, Département de Maine et Loire, France. Ses amis et connaissances sont respectueusement priés d'assister, sans autre invitation, à son enterrement qui aura lieu cette après midi, à quatre heures. Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire coin Royale et Toulouse.

A. BROUSSEAU & SON,
AU NO. 17 DE LA RUE DE CHARTRES.
offre, à bas prix en gros et en détail,
TAPIS,
NATTE
TOILES CIRÉES anglaises et américaines,
STORES,
COUVERTURES DE TABLES ET DE PIANOS
ETOFFES et GARNITURES pour RIDEAUX
et MEUBLES,
TOILES CIRÉES de table et " enamel." DE VANTS de CHEMINEE, PAILLASSONS, etc
12sept-6f

Salon de Bière de
FRANZ WITTUM
No 134 rue de la Commune
(Autrefois Douane, vis-à-vis la Banque des Citoyens.)
EXCELLENT LAGER-à 5 cents le verre.
☞ Lunch à toute heure du jour.
15 sept—5 f

HEATH, PIPPEY & LARA
Importateurs et Marchands
DE
MATÉRIAUX DE TAPISSIERS,
PAPIERS A TAPISSER,
STORES, CORNICHES ET ETOFFES A RIDEAUX,
TABLEAUX, CADRES, GLACES ET PENDULES,
GAZE A FIL D'ARGENT, VIS DE FENÊTRES.
Au No 99 de la rue du Camp,
1er sep—1m. D Mar J. Nlle-Orléans.

Milwaukee Lager Beer
de la célèbre Brasserie de Joseph Schlitz,
Milwaukee, Wisconsin.
Importée dans de la glace, fraîche et la tirant, par
JOSEPH ZIEGLER,
15 sept—1f No 13 rue Royale.

Milwaukee Lager Beer
de la célèbre Brasserie de Joseph Schlitz
Milwaukee, Wisconsin.
Importée dans de la glace, fraîche et la tirant par
JULIUS KROST.
15 sept—6f No 151 rue Commune.

Au Public.
Je crois devoir avertir mes amis et le public en général que je suis complètement étranger à la Statistique de la Recette de Sucre et de Riz en Louisiane, que ne propose de publier l'année prochaine le "New Orleans Price Current."
Je publierai ma brochure, comme par le passé, elle sera mon œuvre personnelle et je la signerai. Je ferai tous mes efforts pour qu'elle paraisse le plus tôt possible et qu'elle soit irréprochable sous le rapport de l'exactitude.
LOUIS BOUCHEREAU.
14 sept—3 f—V & C.